



PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 12 MARS 2024

L'an 2024 et 12 mars à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

Présents : Cédric DUBOIS, Anaïs BERTHET, Didier AGOSTA, Clotilde MEIFFRET, Maurice OLIVIER, Marie-Laure TORTOSA, Nathalie GOROCH, Christiane SALUCCI, Marie-Pierre DELAUDAUD, Agnès LEROUX

Absent(s) ayant donné procuration : Stéphane ANSELME à Cédric DUBOIS, Marie-Christine VAUTRIN à Nathalie GOROCH

Absent(s) : Jean-Michel BARBAUD

A été nommé secrétaire : Clotilde MEIFFRET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/12/2023

Vote : *Unanimité des présents et des représentés*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Vote : *Unanimité des présents et des représentés*

1) Projet de Délibération portant Débat d'Orientation Budgétaire et incluant l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et les établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

En application du règlement intérieur du CCAS voté par délibération N° 2 du CA du 19/10/2021, article 19, page 7 qui organise les débats financiers qui sont portés à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget, Aussi, au regard de ce qui précède,

Le Conseil d'administration est invité,

- A prendre acte que cette orientation et ce rapport ont donné lieu à un débat.

Présentation par le Président du cadre juridique et précisions apportées sur les agents du CCAS et la mise à disposition d'un agent sur le France Services en essayant d'être le plus fidèle possible à la convention pour la labellisation.

Sur la question des attributions des bons alimentaires Marie-Pierre DELAUDAUD demande pourquoi les personnes qui viennent demander un bon ne sont pas orientées vers les associations, l'administration précise que toutes les demandes d'aide alimentaire sont en priorité orientées vers les associations compétentes. Le CCAS vient en renfort en cas de problèmes financiers ponctuels et/ou dépassement de plafond, avec 2 bons annuels pouvant être attribués à une même personne.

Marie-Pierre DELAUDAUD et Didier AGOSTA estiment que l'aide financière apportée est trop faible et doit être réévaluée. Le Président a rappelé que c'est le travail de l'UTS qui détermine les montants attribués en fonction de la composition du foyer. Par ailleurs le montant du bon alimentaire moyen en 2023 était déjà supérieur à celui attribué en 2022.

La Vice-Présidente présente les dépenses et recettes 2023. Nathalie GOROCH souhaite que soit rajoutée une ligne au ROB ; « autres postes : 42 865.46 € ». Maurice OLIVIER demande à ce que soit retirée la mention « hypothèse d'excédent de fonctionnement » par « L'état des restes à réaliser est de 8 045.17€ ».

Point sur les attributions des subventions aux associations, Agnès LEROUX attire l'attention sur une erreur dans le montant total attribué en 2020, et sur le fait que le Club des Bambins apparaisse à deux reprises sur le tableau. Il conviendra d'apporter les rectifications. Nathalie GOROCH revient sur la subvention à l'association part'âge et demande à ce que la subvention demandée lui soit attribuée dans son intégralité de la demande afin de permettre à la présidente de l'association d'acheter le matériel de son choix. Maurice OLIVIER précise qu'il n'est pas favorable, le budget de la mairie permettant de prendre 1/12^{ème} du budget avant le vote pour acheter du matériel par la commune, comme cela est envisagé pour les jardins familiaux. Le Président abonde, informant

qu'aucun traitement de faveur ne sera accordé à une association plutôt qu'à une autre mais demande à l'administration de faire vérifier l'information indiquée par Maurice OLIVIER.

A la question de Maurice OLIVIER si la Manserve fait bien partie des logements conventionnés, le Président précise qu'effectivement la Manserve est bien conventionnée et que c'est l'appartement de la rue Longue qui ne l'est pas encore. Marie-Pierre DELAVALAUD trouve le calcul des contingents confus. A la question de Nathalie GOROCH s'il y a encore des logements à attribuer, l'administration précise qu'il reste à l'heure actuelle deux types 3 sur Var Habitat et un type 2 sur la Manserve, une date sera proposée aux administrateurs pour une commission consultative pour ce dernier.

Le Président informe qu'il a, par ailleurs, reçu le représentant de la SAIEM ce matin-même et que suite à l'analyse des besoins sociaux de la commune, les typologies T2 et T3 ont bien été prises en compte par le bailleur social.

A la lecture des orientations 2024 par la Vice-Présidente, le Président apporte des éclairages aux membres du conseil sur les différents sigles (Opah-Ru, CIL ...).

Le ROB est acté par les membres du Conseil d'Administration.

Questions diverses :

CCAS : Marie-Pierre DELAVALAUD demande des précisions sur un renfort envisagé au CCAS et souhaite que soit étudiée la possibilité du recrutement d'un travailleur social.

La Vice-Présidente informe que la commune a déjà des travailleurs sociaux sur l'UTS et qu'un recrutement sur ce profil ne se justifie pas sur le CCAS, d'autant plus que le Département a des subventions qui nous permettent de travailler en complémentarité entre services. Elle précise par ailleurs qu'au regard des besoins sur le service il a été envisagé d'ouvrir le poste à un ETP à 35h sur le service. Elle précise qu'une évolution de poste pour l'agent actuel du CCAS a été proposé mais que le poste proposé est compliqué à mettre en place. En parallèle il peut être envisagé d'ouvrir le poste vacant à des catégories supérieures, un agent de catégorie B ayant été auditionné pour le poste.

Maurice OLIVIER informe qu'il n'y a, à l'heure actuelle, pas de direction sur le CCAS et demande pourquoi l'agent en poste n'est pas nommé, la Vice-Présidente informe que ce n'est pas la volonté de la municipalité.

Accord unanime des membres du CA pour l'ouverture d'un second poste à temps plein avec demande d'un regard sur les candidatures et profils et délibération étant requise à un prochain conseil municipal.

NOËL 2024 : La Vice-Présidente propose de faire un panier cadeau pour un montant de 20€ aux résidents de l'EHPAD afin d'avoir une équité par rapport aux bénéficiaires des bons cadeaux.

Les membres du CA proposent de se réunir ultérieurement pour en débattre.

La séance est levée à 19h45.

Le Président du CCAS,

Cédric DUBOIS